



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8505
27 mars 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 MARS 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les nouvelles menaces israéliennes contre la Jordanie, proférées par le Premier Ministre d'Israël qui, dans un discours prononcé hier devant le Parlement israélien, a averti la Jordanie qu'Israël entreprendrait une fois encore une action militaire contre la rive orientale du Jourdain et que la Jordanie devait en supporter les conséquences. Son discours contenait certaines accusations fabriquées de toutes pièces contre la Jordanie, destinées à tromper l'opinion mondiale et à justifier par avance une nouvelle attaque israélienne contre la Jordanie.

J'ai reçu pour instructions de déclarer, à cet égard, ce qui suit :

1. Le Gouvernement jordanien nie de la façon la plus catégorique, comme il l'a déjà fait par le passé, être pour quoi que ce soit dans les incidents qui se seraient produits sur le territoire arabe occupé par les Israéliens.

Le Gouvernement jordanien ne se considère pas responsable de la sûreté et de la sécurité des forces israéliennes qui occupent certaines parties du territoire jordanien.

2. La cause directe de ces prétendus incidents est le refus des Arabes des territoires occupés d'accepter l'occupation militaire étrangère.

3. La réponse à ces actes de résistance nationale n'est pas dans une répétition des actes d'agression d'Israël contre les citoyens jordaniens, mais dans une coopération véritable avec le représentant spécial du Secrétaire général, l'ambassadeur Gunnar Jarring, et dans l'application de la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. A cet égard, Israël n'a pas fait preuve d'une attitude positive et constructive.

4. Le Gouvernement jordanien rejette l'avertissement donné par le Premier Ministre d'Israël à la Jordanie, qui révèle un mépris total de l'opinion mondiale et constitue un défi ouvert à la résolution du 24 mars 1968 par laquelle le Conseil de sécurité a condamné Israël pour son action militaire contre la Jordanie.

Vous n'ignorez pas quelle résistance farouche les citoyens jordaniens et l'armée jordanienne ont opposée à l'agression commise la semaine dernière par Israël contre le camp de Karamah et d'autres positions jordaniennes sur la rive orientale. Je n'ai pas besoin de répéter qu'une nouvelle attaque israélienne aurait pour effet de rendre la situation encore plus grave. Vous savez maintenant, et les membres du Conseil de sécurité savent également, que les déclarations des autorités israéliennes sont mises à exécution par les forces armées d'Israël de la façon la plus cruelle et la plus atroce. Les actes de génocide commis récemment contre des citoyens jordaniens innocents et sans défense, pendant l'attaque de la semaine dernière en offrent un exemple frappant.

L'attitude d'Israël évoquée ci-dessus ne facilite pas les efforts des Nations Unies pour faire régner la paix et la sécurité dans cette région grâce à l'application de la résolution du 22 novembre 1967.

Je n'ai pas besoin de répéter que si les Israéliens déclenchent une nouvelle attaque armée contre les terres et les positions jordaniennes, le conflit armé dans cette région reprendra avec une intensité accrue et qu'Israël seul portera l'entière responsabilité de son mépris total et de cette violation de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Jordanie,
(Signé) Muhammad H. EL-FARRA

